



**2** Editorial  
**De la concertation**  
Robert Cramer

**2** Pour une véritable  
concertation  
dans les projets urbains  
Jean-Philippe Koch



**3** Villages en danger (II)  
**Le Grand-Lancy,**  
un village en sursis?  
Erica Deuber Ziegler  
Suzanne Kathari  
Laurent Nicole



**5** De Fort Barraux à Lancey  
Michel Brun

**5** Visites:  
toujours à votre écoute  
Evelyn Riedener

**6** Lectures  
Jean-Pierre Lewerer

Visites de printemps

## Le mobilier urbain, un patrimoine peu reconnu, à étudier et sauvegarder

Définition du mobilier urbain, selon Bernard Gauthiez (*Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Tours, 2003): « Ensemble des objets ou dispositifs publics ou privés installés dans l'espace libre public et liés à une fonction ou à un service offerts à la collectivité (circulation, éclairage, propreté, confort, publicité, etc). Le mobilier urbain est généralement scellé dans le sol ou attaché aux bâtiments qui encadrent l'espace public.»



BGE, Centre d'icônegraphie genevoise

L'Île Rousseau au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec deux types de bancs, les uns légèrement arrondis à assises de bois et piétements de roche, et l'autre circulaire en bois, encerclant un arbre. On remarquera aussi les anciens candélabres.

Dans ce bref article, qui ne représente qu'une première approche d'un vaste sujet, nous ne traiterons pas des aspects de signalisation routière, câblerie, panneaux publicitaires, bacs d'orangerie, etc. Tout au plus rappellerons-nous que des éléments bien identifiés du mobilier urbain servent parfois de repères immédiatement reconnaissables correspondant à une ville donnée: les fameuses colonnes Morris parisiennes (qui suscitèrent une levée de bouclier en 2006 lorsque Bertrand Delanoë voulut les supprimer), les plaques de rues londonniennes ou, plus récentes, les petits personnages lumineux des passages piétons berlinois.

### Des parcelles menacées de l'identité urbaine

Notre ville (comme d'autres, d'ailleurs) a déjà vu disparaître de nombreux édifices et mobiliers urbains. Les impératifs du trafic automobile, les progrès techniques, l'évolution du goût et les modes ont poussé les autorités à renouveler, plus ou moins fréquemment, ces parties modestes de l'identité de la cité, de notre mémoire collective. Il n'est que de consulter les anciennes photographies des espaces publics pour s'en rendre compte: on peut évoquer les colonnes d'affichage «à la parisienne» qui ponctuaient les rues, les quatre colonnes en granit rose qui marquaient le centre du pont de la Coulouvrenière (dont deux rescapées se trouvent maintenant à l'avenue des Morgines, au Petit-Lancy), divers types de réverbères, pour certains, fort beaux. Ils devraient sans doute être les sujets d'une étude encore à venir...

### Les amoureux des bancs publics

Ne pouvant aborder l'ensemble du sujet dans cet article, nous prendrons une partie pour le tout en choisissant de parler des bancs de la Ville de Genève, un sujet d'ac-

tualité. En effet, la commune prévoit d'installer deux cents nouveaux bancs à travers la ville, du modèle «Léman» (pieds et accotoirs en aluminium recyclé, lattes de bois exotique brut certifié FSC) dessiné par les architectes Carlos Lopez et Julien Descombes, modèle qui existe déjà dans de nombreux parcs et espaces récemment aménagés ou réaménagés: parc des Chaumettes, parc Gourgas, plaine de Plainpalais, etc. Soyons clairs, nous ne remettons nullement en cause cette volonté d'augmenter le nombre de places assises urbaines. En revanche, nous déplorons que l'administration municipale veuille remplacer huit cents bancs et, à terme, les remplacer tous. L'argument principal avancé pour justifier cette volonté d'uniformisation est purement technique: rationaliser l'entretien de ces sièges qui présentent actuellement une grande variété de formes, de matériaux et de couleurs. Il est pourtant étrange de vouloir uniformiser ce meuble, et seulement lui, au moment où la Ville introduit par ailleurs une grande diversité dans les revêtements de sol (goudron coloré ou pailleté, pavés lumineux, gohrr du Beaujolais, etc.), les lampadaires (balises du parc La Grange, luminaires émaillés jaunes du parc Gourgas, etc.) ou encore les poubelles (en métal à sacs jaunes dans les rues, simples bidons verts à couvercle blanc dans certains parcs, en inox à Gourgas, etc.), une diversité certes bienvenue mais qui posera également des problèmes d'entretien... Heureusement que l'on n'use pas de ce genre d'arguments pour faire disparaître les magnifiques candélabres de la Rade...

### Une tradition ancienne

Bien que l'histoire des bancs genevois soit encore à écrire, l'on peut déjà affirmer que cet élément du mobilier urbain possède sans doute le plus long usage. On sait par exemple

qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les commères du quartier du Molard aimaient à se retrouver à l'ombre d'un tilleul planté à l'emplacement de l'actuelle place du Lac... nul doute qu'elles ne s'assayaient pas par terre. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'existence de bancs publics est attestée par les sources écrites, pour la Treille par exemple (pour l'histoire, voir Christine Amsler, *Les promenades publiques à Genève de 1680 à 1850*, Genève, 1993). Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle les archives, puis au XIX<sup>e</sup> siècle l'icônegraphie, nous fournissent de nombreux témoignages sur ces bancs publics, généralement en bois, avec ou sans dossiers. Ainsi, une comptabilité de 1730 nous indique que la promenade de la Treille était bordée par 206 mètres de barrières et dotée de 238 mètres de bancs, le tout en bois, peint en vert et en rouge, selon une répartition des couleurs qui demeure inconnue. Les bancs verts devinrent d'ailleurs la règle. Volonté d'imiter la nature, solidité particulière ou prix avantageux de ce pigment? On ne sait. La directive de laisser les bancs couleur bois, émises par la précédente cheffe du Service des espaces verts de la Ville, Yveline Cottu, a fait long feu. Le fameux banc de la Treille, déjà bien maltraité dans les années 1980 par le remplacement des supports taillés en roche par de piètres moulages en simili, a retrouvé il y a peu sa couleur verte traditionnelle.

### Une diversité malvenue?

La diversité des bancs genevois, présentée comme un défaut et une entrave à leur bon entretien, reflète pourtant différentes époques d'aménagement, de mise en œuvre de matériaux, de production industrielle. Elle s'adapte

Isabelle Brunier  
(suite en page 4)



# Pour une véritable concertation

**La concertation a mauvaise réputation à Genève. Vu les oppositions citoyennes et la complexité des problématiques liées à l'aménagement urbain, créativité et ouverture sont nécessaires: comme d'autres villes en ont fait l'expérience positive, associer au débat tous les acteurs intéressés pour en faire émerger le meilleur projet constitue une solution digne d'intérêt.**

La construction du CEVA libèrera bientôt le périmètre de la gare des Eaux-Vives et permettra d'aménager une surface d'environ 5 hectares en ville de Genève. Comme l'indiquent les autorités genevoises, ce site constitue «un enjeu d'aménagement de première importance, un des derniers grands potentiels à bâtir au centre ville». Une vraie procédure de concertation publique n'a pourtant pas été adoptée pour la conception de ce projet: seuls des représentants de partis politiques et d'associations ont été consultés, mais la procédure n'a pas été ouverte à tous les usagers, habitants et propriétaires riverains, et l'administration a élaboré le projet avec ses mandataires. La population se pose pourtant des questions légitimes (contournement de la gare par les cyclistes venant de la voie verte, parkings, poste de police pour cette deuxième gare internationale) et pourrait suggérer de bonnes idées.

Dès qu'il s'agit d'aménagement de l'espace public, les autorités genevoises font preuve de frilosité quant à la participation populaire. Ainsi, lorsqu'en 1998 le peuple a rejeté les plans d'aménagement de la place des Nations et de la place Neuve, ni l'un ni l'autre n'avait été soumis à une véritable concertation: celui de la place Neuve ne résultait pas du débat public et les négociations subséquentes ne cherchaient qu'à faire

lever les oppositions; pour le projet de la place des Nations, seuls des acteurs institutionnels avaient participé aux négociations, la société civile n'ayant pu intervenir qu'au stade de la mise à l'enquête, 3 ans après le lancement du projet. Autre occasion perdue: l'élaboration du quartier sur le site d'Artamis n'a pas non plus été soumise à une véritable participation citoyenne.

## Exemples pour Genève

En matière d'aménagement urbain, la concertation publique n'est pas une vaine théorie. Elle a été testée avec succès, en Suisse et à l'étranger. Ainsi, Zurich a su éviter les blocages en élargissant le cercle des personnes qui ont conçu l'aménagement des vastes friches industrielles de Zurich-Ouest: avant même l'élaboration du projet, les autorités ont invité tous les acteurs intéressés à participer à la définition des lignes directrices. En France, certaines procédures de concertation se sont avérées exemplaires. Pour l'aménagement urbain du plateau de Haye à Nancy, A. Chemetoff a pratiqué un vrai dialogue avec les usagers: un plan géant du projet (assez grand pour que l'on puisse en parcourir les rues à pied) a été soumis au public, dont les remarques ont servi à amender le projet. A plus petite échelle, la Mairie de Paris a organisé pendant un an des ateliers de réflexion pour

parents et enfants sur le réaménagement de l'aire de jeux du parc de Belleville. Près de Genève, le projet de réaménagement urbain Lyon Confluence est un modèle du genre. Un espace de concertation (bâtiment temporaire) a été ouvert au public, près des chantiers, pour informer sur leur évolution et *instaurer le débat en amont de l'élaboration du projet*; chacun est encouragé à exprimer ses attentes et inquiétudes (espaces et équipements publics, transports, qualité et densité du bâti), sur place ou via internet; cette interaction entre public, concepteurs et élus vise à établir dans la durée une relation de confiance et *permet à la population de s'approprier réellement le projet urbain*. En outre, les élus ont adopté en 2003 une Charte<sup>1</sup> tout à fait remarquable, qui valorise la concertation en vertu du principe que «la participation citoyenne est non seulement le fondement de la démocratie locale, mais elle en est aussi la finalité»; les autorités s'y engagent à *privilégier la transparence démocratique et à renouveler le dialogue entre élus et habitants* pour donner à ceux-ci l'occasion de *s'impliquer dans la conception de la ville et la construction du bien commun*; la Charte prévoit que les budgets des projets intègrent les moyens nécessaires à la concertation.

## Urbanisme et conservation du patrimoine

La population du canton aura crû de 30% entre 2005 et 2030. Pour que Genève reste une métropole de qualité, il faut non seulement conserver son patrimoine riche et varié, expression de son histoire et de sa culture, mais aussi promouvoir un développement urbain cohérent et durable, de façon à diminuer la pression sur ce patrimoine, tant bâti que paysager, et à garantir la mixité fonctionnelle (habitations, bureaux, commerces, industries, lieux de culture et de détente) et la diversité sociale, qui sont nécessaires au maintien du lien citoyen. Architecture et urbanisme doivent être conciliés, en respectant la substance historique du site et en tenant compte des paramètres complexes que sont le territoire (relief, hydrographie, biodiversité et espaces agricoles), la dimension politique (pour atténuer les inégalités sociales et spatiales, une urbanisation perméable permet aux divers groupes sociaux de sortir de leurs périmètres) et la mobilité (maillage du territoire, développement des infrastructures de transports). Le site, dans toute l'épaisseur de ses strates historiques et culturelles, doit être la «matrice du projet»<sup>2</sup>. Les enjeux patrimoniaux liés aux procédures de transformation du territoire sont donc centraux.

## Débat public

Corollaire de cet essor démographique, une pression croissante va s'exercer sur le patrimoine et les ressources, avec des problèmes majeurs de logement et de mobilité. Face à la complexité des problématiques (espaces, environnement, énergie et recyclage, logement, densification, espaces verts et agricoles, transports, stationnement, économie, rapports sociaux) et aux nombreux refus exprimés à l'encontre des projets urbains, les autorités politiques se trouveront toujours plus confrontées au défi de trouver des solutions acceptables. Certains ne voient la cause des blocages que dans un déficit de marketing de la part des autorités vis-à-vis des «administrés». Il faudrait plutôt se remettre en question et faire en sorte que *les projets résultent du débat public*, par «l'information réciproque, le diagnostic partagé, la découverte collective et progressive du projet»<sup>3</sup>. La concertation publique doit précéder la planification urbaine: le projet est ainsi issu du dialogue entre tous les acteurs – publics (canton et communes) et privés (habitants, usagers, consommateurs, riverains, propriétaires, investisseurs et associations d'intérêt public) –, contrairement à la planification ordinaire élaborée dans les arcanes des administrations (certes suivie de procédures d'enquête dite publique). Si la concertation allonge la phase de conception du projet, elle permet le plus souvent de réaliser celui-ci plus efficacement (en termes de temps et d'argent).

## La concertation comme mode de gouvernance

Il y a plusieurs niveaux de participation «citoyenne»: contrairement à la consultation (qui se résume à une simple demande d'avis sur un projet prédéfini, avis ne liant d'ailleurs pas son destinataire), la concertation réunit *tous les acteurs intéressés, en amont de la mise en forme d'une proposition*, en vue du dialogue pour faire émerger l'intérêt général et s'entendre afin d'agir de concert. Des conventions internationales, comme la Convention d'Aarhus de 1998 (signée par la Suisse), cherchent d'ailleurs à promouvoir la concertation publique, afin d'associer la population au processus décisionnel, en particulier pour l'aménagement du territoire. A noter que les associations reconnues d'intérêt public enrichissent le débat.

La concertation peut s'exercer à tous les niveaux (quartier, commune, groupe de communes, canton, agglomération transfrontalière). A Genève, le canton détient en général la compétence en matière d'urbanisme, ce qui devrait permettre une plus grande cohérence mais ne satisfait pas au principe de subsidiarité; les autorités cantonales ne démontrent du reste pas la volonté de dépasser leur vision et d'encourager une vraie participation. Pourtant, la proximité aplanit souvent les difficultés.

En matière d'aménagement des espaces publics, une bonne gouvernance fondée sur la concertation implique donc les phases suivantes: les autorités associent tous les acteurs concernés – de la façon la plus ouverte et la plus large – à la définition des lignes directrices du projet; sur cette base, des équipes d'architectes et urbanistes, choisis sur concours, élaborent différents plans; après analyse, des experts en recommandent un; les personnes et associations intéressées font part de leurs remarques, dont on tient compte au besoin en amendant le projet; la décision politique est prise sur cette base.

Il ne faut pas se fier aux apparences: on nomme parfois concertation une procédure qui n'est que simple consultation; la véritable concertation exige l'ouverture à toutes les personnes intéressées, dès la conception du projet.

## Eviter les blocages

La concertation permet à la population de s'approprier le projet et d'y adhérer, tout en intégrant mieux les divers membres de la communauté (les enfants ne sont jamais entendus lors des procédures de consultation). En outre, la concertation permet aux aménagements urbains d'être réalisés de façon plus prompte, flexible et planifiable, ce que les investisseurs et le public apprécient. La plupart de nos concitoyens s'intéressent à leur environnement urbain, preuves en sont les enthousiasmes pour certains projets (cf. le métro M2 à Lausanne) et les oppositions que la concertation parvient justement à positiver et à intégrer.

## Des enjeux d'importance

Il y va de l'avenir de notre agglomération et de la qualité de vie de ses habitants et usagers. Réaliser plus efficacement les projets urbains – et favoriser tant l'ouverture et le sentiment d'appartenance à la cité que l'adhésion aux changements, constituent des atouts que nos élus auraient tort de négliger. *Institutionnaliser les procédures de concertation en tant que moyen de gouvernance*, comme à Lyon, y aiderait, dans un véritable esprit démocratique. Nos autorités auraient-elles une conception jacobine du rôle de l'Etat par rapport aux administrés? Devons-nous être réduits à un rôle d'assistés ou d'opposants dans les projets urbains?

Jean-Philippe Koch

<sup>1</sup> Cf. [www.grandlyon.com/Charte-de-la-participation.1376.0.html](http://www.grandlyon.com/Charte-de-la-participation.1376.0.html)

<sup>2</sup> Sébastien Marot, *L'art de la mémoire. Le territoire et l'architecture*, Ed. de la Villette, Paris, 2010.

<sup>3</sup> Yves Chalas, «L'urbanisme à pensée faible», 2007, [lrdp.fr \(www.lrdp.fr/articles.php?lng=fr&pg=356\)](http://www.lrdp.fr/articles.php?lng=fr&pg=356).

## De la concertation

Le fil conducteur de ce riche numéro d'Alerte est le dialogue. Cet échange fécond qui, au-delà d'une simple consultation, doit permettre d'améliorer les projets en tenant compte des expériences des protagonistes, de leurs savoirs réciproques et de leurs attentes. Jean-Philippe Koch nous indique, exemples à l'appui, quelle est l'importance de la concertation en matière d'urbanisme. Il s'agit non seulement, par une mise en commun de propositions, d'aboutir à des projets de qualité mais, dans bien des cas, d'éviter d'avoir à affronter, après un long processus d'études, des oppositions faisant échouer des réalisations nécessaires. Il n'y a rien de plus frustrant pour une association comme la nôtre que d'être confrontée à l'alternative consistant soit à devoir accepter un mauvais projet, soit à devoir faire échouer une réalisation qui pourrait être améliorée.

C'est la raison pour laquelle nous privilégions avant toute chose le dialogue. Ce dialogue, au quotidien, s'exprime par les nombreux courriers d'observation que nous adressons aux administrations au moment des requêtes en transformation des bâtiments ou en autorisation de construire. Il s'exprime aussi par notre présence dans de nombreuses commissions consultatives et par des rencontres directes avec des magistrats ou des autorités. C'est en ce sens que notre comité n'a pas hésité à adresser une pétition à la Ville de Genève

pour attirer l'attention du Conseil municipal sur l'importance de notre mobilier urbain. Il s'agit typiquement d'un cas où un peu de concertation éviterait une coûteuse solution bureaucratique, peu respectueuse de notre patrimoine. L'article d'Isabelle Brunier sonne l'alerte en Une!

Et si l'on doit parler de concertation, c'est là le sens de notre opposition au saccage du Musée d'art et d'histoire. Nous rencontrons actuellement de nombreux interlocuteurs à qui nous rappelons que nous sommes favorables, bien sûr, aux travaux nécessaires d'entretien du bâtiment et à la création de nouveaux espaces d'exposition. Faisons donc en sorte de trouver les emplacements adéquats pour ces nouveaux locaux de façon consensuelle et évitons un affrontement stérile, coûteux en temps et en argent. Nous reviendrons sur l'état de la question dans un prochain numéro.

Enfin, la concertation doit aussi être une pratique concernant le bon fonctionnement de notre société. On lira à cet égard le rapport du groupe des visites sur le sondage récemment dépouillé. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont pris le temps de répondre. Merci aux animatrices et animateurs du groupe des visites pour leur enthousiasme, leur compétence et leur disponibilité.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

# Villages en danger (II) Le Grand-Lancy, un village en sursis?

**Le constat est amer. Alors que la défiguration du village d'Onex se poursuit avec la fin du chantier de l'EMS Butini, celui du Grand-Lancy, dont il est question dans cet article, peine à survivre.**

C'est probablement à sa position stratégique dans le trafic périurbain que le Grand-Lancy doit d'avoir été exceptionnellement privé d'une zone de protection 4B lors de l'adoption de la loi de 1961 qui visait à protéger les villages historiques.

Pour pallier cette lacune, le Service des monuments et sites (SMS) proposa en 1990, à la demande de la CMNS, un premier plan de site alors que surgissait un projet immobilier dans le parc de la villa Bernasconi. L'opération échoua, remplacée par une autre, plus mesurée, sur les pentes du vallon de l'Aire en deuxième rang, à l'arrière de l'alignement du vieux village. Le plan de site fut abandonné. Dix ans plus tard, un second plan de site fut proposé par le SMS, à l'initiative d'Action patrimoine vivant, sur le plateau, soit sur le périmètre des deux églises de la Trinité et de Notre-Dame des Grâces où se multipliaient alors les projets de remplacement du bâti ancien. Le plan de site fut rejeté par le Conseil municipal. La situation se dégradait...

## Création d'une zone 4B protégée

Il fallut attendre 2009 pour que «l'intérêt et la cohérence du point de vue historique, architectural et paysager [de l'ensemble délimité par la route du Grand-Lancy et le vallon de l'Aire] s'imposent»<sup>1</sup> d'abord à la commune, puis au Grand Conseil et que le périmètre soit enfin mis en 2011 au bénéfice d'une zone de protection 4B. L'initiative en revient à la CMNS et à l'Office du patrimoine et des sites (OPS) venus en 2008 au Conseil municipal plaider la cause du patrimoine lancé menacé. Mais cette mesure tardive s'avère largement insuffisante parce que l'autorité cantonale jouit, en zone 4B protégée, d'un pouvoir d'appréciation très large quant à «l'implantation, le gabarit, le volume et le style des constructions à édifier, de manière à sauvegarder le caractère architectural et l'échelle de ces agglomérations ainsi que le site environnant»<sup>2</sup>, ce qui, au fond, permet (presque) tout ou n'importe quoi, et parce que le périmètre protégé est bien trop réduit et n'englobe que la partie la plus ancienne, laissant hors de protection le reste du village, comme l'ouest de la route du Grand-Lancy sur le plateau et le périmètre des deux églises catholiques.

## Le plan directeur escamote le patrimoine

Le plan directeur de Lancy de 2008 n'est pas de nature à rassurer sur le sort réservé au patrimoine. Il souligne la dépendance de Lancy à l'égard de l'agglomération urbaine et la fragmentation du territoire par les grands axes routiers et leurs carrefours, n'incite qu'à identifier les qualités existantes ou recherchées et de les faire servir à des projets d'amélioration... donc seulement à réparer les dégâts! S'il se soucie de la couronne paysagère des moraines de Lancy, un patrimoine topographique à sauvegarder face aux projets de tours des nouveaux quartiers du Pont-Rouge (SOVALP) et de La Praille (PAV), il ne dit presque rien du patrimoine bâti: «Maintenir le patrimoine en projetant sa transformation. Lancy ne possède pas de bâtiments historiques de grande valeur. Il est néanmoins fondamental de valoriser certains éléments référentiels qui jalonnent l'identité communale. (...) Seuls les anciens noyaux des Grand-



Le village du Grand-Lancy avant 1950...



...et aujourd'hui

Petit-Lancy et leurs abords immédiats présentent des caractéristiques clairement urbaines: intégration de différentes activités productives et sociales, continuité de l'espace public»<sup>3</sup>.

## La sauvegarde du patrimoine villageois passe par l'identification

Comment opérer? Soyons juste: depuis les années 1960, la commune de Lancy a conduit une politique d'acquisition de parcelles de villas et de terres, à la fois pour y loger ses équipements et pour créer les parcs publics qui donnent aujourd'hui à la commune des agréments indéniables. Elle a aussi développé des cheminements et des espaces de délaissement le long de l'Aire. Le vieux village du Grand-Lancy compte deux objets classés (depuis 1921), le parc et le château de Lancy et l'église de la Trinité, et trois objets inscrits à l'inventaire, la maison forte de la Bottière, l'ancienne villa Rapin et l'église Notre-Dame des Grâces avec sa cure et sa chapelle. Le recensement des villages du canton conduit à partir de 1977 avait précisément pour but de repérer sur le territoire les objets dignes d'être protégés et inscrits à l'inventaire<sup>4</sup>. Mais d'une part ce recensement assez sommaire devrait être révisé et mis à jour périodiquement, ce que la loi n'a pas prévu de faire, et d'autre part les inscriptions à l'inventaire des éléments dignes de protection n'ont pas systématiquement suivi et

sont même actuellement gelées faute de ressources et de volonté politique.

Il faudrait – et la commune pourrait s'y atteler de son propre chef – reprendre ce recensement, décrire soigneusement les objets (ensembles villageois constitués de bâtiments, murs, passages, cours et jardins, bâtiments isolés, fontaines, vues, etc.), expliciter et motiver les valeurs attribuées. Les délimitations des zones protégées devraient également être révisées et documentées, voire motivées lorsqu'elles sont nouvellement créées, comme dans le cas du Grand-Lancy. La qualité et l'histoire des bâtiments devraient être analysées de telle sorte qu'en cas d'intervention, il soit aisé de produire un cahier des charges de conservation, d'évaluer l'impact des transformations projetées et d'aider à leur harmonieuse intégration. C'est toute une culture qu'il conviendrait ainsi de mettre en avant. Il ne serait alors plus possible de détruire, comme cela vient d'être fait par la commune, la maison route du Grand-Lancy 96, antérieure au cadastre Dufour de 1846-1847 et devenue au fil du temps une «belle propriété» dans la périphérie du vieux village, qui plus est édifée sur une parcelle du vallon de l'Aire classé et figurant au recensement avec la valeur 4+<sup>5</sup>.

## Un guide pour la conservation

Les interventions ne devraient plus pouvoir se faire dans des matériaux d'origine industrielle, inadaptés, qui dénaturent le bâti

## Un rappel historique

Le village médiéval de Lancy s'est développé en pente, le long de l'éperon de la rive droite de l'Aire au-dessus de sa rencontre avec la Drize et de l'actuel Pont-Rouge. La paroisse englobait Carouge, Grande-Collomb et Pinchat, son église Notre-Dame s'élevant dans l'actuel parc Bernasconi. Après les ravages des guerres de religion, au cours desquels les Genevois ménagèrent l'église devenue temple<sup>1</sup>, la famille genevoise des Lullin administra les biens du Chapitre au village et s'y tailla un agréable domaine bientôt étendu au plateau. Combatifs, les catholiques qui revendiquaient le contrôle religieux des anciennes terres du Chapitre se dotèrent au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une église de la Trinité sur l'actuelle avenue Eugène-Lance. Au traité de Turin de 1754, Lancy fut attribuée au royaume de Piémont-Sardaigne, vite supplanté par Carouge la neuve. Sous la Restauration, le village connut un nouvel âge d'or, avec la reprise des biens des Lullin par leur parent Charles Pictet-de-Rochemont: édification d'un nouveau château (1817-1819), d'un quartier lui faisant face en haut du chemin et du pont du Gué reliant le Grand-au-Petit-Lancy (pont en bois [1829], en pierre [1835]), apparition d'une couronne d'agréables campagnes et villas.

Mais au XX<sup>e</sup> siècle, le tribut d'une position si favorable, près de la ville, sur un antique axe routier, coûta au village une partie de son bâti et de sa cohérence. Ces cent dernières années, il a fallu à répétition élargir la route du Grand-Lancy, percer de nouvelles artères, les élargir à leur tour. Quelques années après l'arrivée du tramway en 1889, les constructions bordant le flanc sud de la rampe tombèrent. Le contournement ouest de Genève passa par Lancy, sur des terres encore agricoles via l'avenue des Communes-Réunies (1906) et le Pont-Butin (1914-1924), la dernière tranche du raccordement, le pont de Lancy sur l'Aire (1954), emportant une section du vieux village. La liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives passa sous le village, au prix de la canalisation de la Drize et de l'Aire pour l'aménagement de la voie et de la gare de La Praille (1941-1945). Le CEVA, dernière étape, désormais en chantier, et le PAV, réussiront-ils à améliorer la situation?

Jusque dans l'immédiat après-guerre, le village amputé résista assez bien. L'église de la Trinité ayant passé au temps du Kulturkampf aux catholiques-chrétiens, les catholiques romains édifièrent une nouvelle église Notre-Dame des Grâces sur l'avenue des Communes-Réunies, en face de la place du Premier-Août, prairie triangulaire bordée de marronniers, un geste fort avec lequel se créa une nouvelle centralité. En 1957, Lancy fut décrétée zone d'expansion de la ville et se couvrit de nouveaux quartiers, à Mallet, aux Palettes, au Bachet-de-Pesay, ou de barres de petits immeubles intercalés dans le tissu ancien. Le percement de l'avenue du Curé-Baud sacrifia la prairie et les arbres de la place du Premier-Août. Mais c'est bien le retour du tram en 2006, dans des artères une nouvelle fois élargies et dépourvues de bandes de stationnement, qui a défiguré radicalement ce village plein de charme, vidé les arcades, anéanti le commerce et imaginé des itinéraires aberrants pour le trafic automobile.

*Erica Deuber Ziegler*  
Historienne de l'art

<sup>1</sup> Ruiné dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.



ancien, comme la maison route du Grand-Lancy 42. L'environnement immédiat devrait être préservé, les remplissages de cours et de jardins évités. Ces règles devraient être communiquées aux propriétaires. Dans les villages où de tels règlements existent, par exemple à Hermance, les propriétaires, héritiers et acquéreurs savent à quoi s'en tenir et ne peuvent escompter des plus values mirobolantes en attirant des promoteurs. Ce n'est pas pour rien que les contraintes de la conservation s'accompagnent de subventions à la restauration de la part de l'Etat. Ces contraintes pourraient aussi – rêvons un peu – être assorties de mesures d'allègement fiscal pour éviter de pénaliser les propriétaires qui ont la charge d'entretenir ce patrimoine, au même titre qu'est reconnu aujourd'hui aux paysans de montagne leur rôle dans la préservation des espaces d'altitude.

### Entre authenticité et usage contemporain

Il ne s'agit pas d'interdire aux propriétaires de maisons villageoises une utilisation des volumes adaptée aux besoins contemporains, de les priver du confort, des économies d'énergie, de capteurs solaires, de percements dans les murs et les toits, etc. Mais bien de faire le nécessaire pour que ces aménagements ne fassent pas irrémédiablement disparaître les éléments constructifs substantiels d'un bâtiment, éléments qui le rendent identifiable comme ses proportions, ses couleurs, ses décors, le rythme des vides et des pleins. Ce patrimoine ne doit pas être muséifié. Au contraire, il se doit de pérenniser la vie, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas à celui de rendements purement financiers. A ces derniers, le patrimoine bien conservé oppose la large compensation d'une qualité de vie offerte à ceux qui apprécient de venir s'y loger. Le vieux village du Grand-Lancy doit réussir cette mue – urgemment. Il pourra alors ressusciter et devenir, entre la ville densifiée du bas et les nouveaux quartiers du plateau, une étape de charme et de repos, promise à une nouvelle longue vie.

**Erica Deuber Ziegler**, historienne de l'art  
**Suzanne Kathari**, historienne  
**Laurent Nicole**, ancien maire d'Onex

<sup>1</sup> Exposé des motifs du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone 4B protégée située à l'ouest de la route du Grand-Lancy, au lieu-dit «Village du Grand-Lancy») du 18 mars 2011.

<sup>2</sup> Art. 160 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI).

<sup>3</sup> Plan directeur communal de Lancy, Lancy, 2008, p.60.

<sup>4</sup> Selon les nouvelles dispositions de la LPMNS votées en 1976.

<sup>5</sup> Voir l'étude historique d'Erica Deuber Ziegler, DCTI/OPS, novembre 2008, selon laquelle la conservation paraissait s'imposer.



Cécilia Maurice de Silva

**Bas du pont de Lancy. Trafic route du pont-Butin, route du Grand-Lancy, avenue des Communes-Réunies, place du Premier-Août, 2011.**



Suzanne Kathari

**Angle route du Grand-Lancy/chemin des Courtillets, 2007.**



Suzanne Kathari

**Route du Grand-Lancy 96, 2011.**



Suzanne Kathari

**Angle route du Grand-Lancy/chemin des Courtillets, 2011.**

## Etat du patrimoine récemment détruit ou menacé le long de la route du Grand-Lancy\*

N° 8	Serre de la villa Bernasconi démolie en 2010. Pas de projet déposé.
N° 41	Projet de bâtiment administratif dans le parc du château en 2009, attenant à l'ancienne villa Rapin, elle-même déjà amputée de sa cour et de tout dégagement par l'élargissement de la route en 2006.
N° 38 et 40	Démolition de deux maisons villageoises refusée. Nouveau projet de construction dans le jardin à l'arrière.
N° 42	Rénovation destructrice d'une maison villageoise par la commune.
N° 50	Maison villageoise et dépendances restaurées en 2011, suppression du jardinet donnant sur la route au profit de grandes arcades abritant une régie immobilière.
N° 59	Maison villageoise démolie en 2010. Nouvelle construction de superficie supérieure englobant le jardin à l'arrière en cours d'achèvement.
N° 96	Maison villageoise démolie en 2011. Parcelle en attente d'un immeuble.
Angle ch. des Courtillets	Maison villageoise démolie en 2007. Construction d'un grand immeuble locatif et commercial.

\*Selon l'exposé d'Erica Deuber Ziegler, présidente de la CMNS, au Conseil municipal de Lancy le 1<sup>er</sup> octobre 2008, complété à ce jour.

## Le mobilier urbain, un patrimoine peu reconnu, à étudier et sauvegarder

*suite de la première page*

aussi à des ambiances différentes, au génie des lieux. Les plus anciens actuellement visibles sont vraisemblablement ceux à supports de calcaire blanc, avec deux planches pour l'assise et deux pour le dossier (parfois aussi sans dossier) que l'on trouve en Vieille-Ville et dans certains parcs. Les plus beaux exemplaires de ce type, surélevés, à deux marches, dominent le paysage à la promenade des Crêts, au Petit-Saconnex. Dans les années 1960, il en existait encore d'identiques au Bois de la Bâtie. A la Corratierie, quelques spécimens particuliers subsistent également. Au bord du lac, les bancs entièrement métalliques produits par une ancienne fonderie genevoise sont certes un peu chauds l'été et glacials l'hiver... et au parc La Grange leurs semblables ont été vulgairement tronçonnés en 2006 pour partir à la fonte! Les bancs verts alignés, au dessin simple et souple, qui s'intercalent entre les marronniers des Bastions, renvoient à une image

moins ancienne mais à laquelle nombre de Genevois, d'une manière inconsciente, sont attachés. S'il manque vraiment des places assises, une cohabitation entre anciens et nouveaux modèles pourrait être envisagée, des chaises fixes complétant les bancs existants. Pourquoi vouloir uniformiser, pratiquer la monoculture du banc «Léman» dans une ville qui est, par ailleurs, si fière de sa diversité, de son multiculturalisme?

### La pétition de Patrimoine suisse Genève: une meilleure connaissance aide à la décision

Même les périmètres protégés, voire classés, n'échappent pas à cette vague de remplacements: il suffit de voir ce qui s'est passé au Jardin Anglais, situé dans le plan de site de la Rade ou ce qui se profile au bastion de Saint-Antoine, monument classé, où le Service municipal des aménagements urbains prévoit de substituer aux anciens bancs à

piètement de roche des banquettes de béton! C'est la raison pour laquelle les membres du comité de Patrimoine suisse Genève ont signé et déposé une pétition devant la com-



Cécilia Maurice de Silva

**Les simples bancs à lattes de bois et pieds métalliques, généralement verts, d'une ligne souple, sans accotoirs, qui étaient de règle avant l'adoption du banc «Léman».**

mission ad hoc du Conseil municipal. Ce texte exprime leur inquiétude face à une décision qui risque de faire disparaître des éléments du mobilier urbain genevois qui appartiennent, à divers titres, au patrimoine. Il demande qu'une étude historique détaillée, qui n'existe pas encore à ce jour, soit conduite préalablement à toute intervention, et qu'une logique prenant en compte les aspects et contextes historiques et urbanistiques guide le choix des lieux et des types de mobilier à conserver. Un système très simple pourrait être appliqué: à nouveaux lieux, nouveau mobilier tandis que dans les promenades créées aux XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ou dans les périmètres protégés, l'on maintiendrait l'existant. La mise en œuvre bien comprise d'un principe du développement durable et le portemonnaie des contribuables y trouveraient certainement leur compte!

**Isabelle Brunier**  
Historienne

# De Fort Barraux à Lancey

Retour sur la sortie du 3 septembre 2011 en Isère

Par une belle journée de septembre, Patrimoine suisse Genève s'est rendu au sud de Chambéry dans la plaine alluviale du Grésivaudan, considérée par Louis XII, la traversant en 1507, comme «le plus beau jardin de France». Sur les hauts de cette vallée, pour la défendre, le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> de Savoie – que l'on connaît bien à Genève! – fit ériger en 1597 une forteresse, le Fort Barraux, qui sera profondément remaniée par Vauban au XVIII<sup>e</sup> siècle pour répondre aux nécessités stratégiques de l'époque. Les différentes composantes de cette place forte à vocation stratégique – chemin d'accès bordé d'arbres séculaires, la porte monumentale de style antique au fronton triangulaire, l'enceinte bien conservée, les fossés, bastions, casernes et chapelle – forment un ensemble harmonieux comme savait les concevoir le grand architecte militaire de Louis XIV. Un jeune guide a fait revivre pour nous le lourd passé de ce lieu devenu prison à partir de la Révolution (le célèbre Constituant Barnave y fut incarcéré en

1793). Pendant la Première Guerre mondiale, les vastes casernes servirent de locaux de détention pour des soldats allemands et – de sinistre mémoire – des citoyens juifs qui furent, dès 1940, regroupés dans ce fort en vue de leur déportation. La beauté classique de son architecture a valu à ce site militaire d'être classé monument historique en 1990.

L'après-midi, les propriétaires du château du Touvet, descendants du Maréchal Oudinot, nous ont reçus avec grande amabilité dans leur très belle demeure d'architecture classique flanquée de tours médiévales. Cette maison forte du XIII<sup>e</sup> siècle a été transformée en demeure de plaisance dès 1750 par le comte Pierre de Marcieu. Conformément au goût de l'époque et aux recommandations du traité de A.-J. Dezallier d'Argenville<sup>1</sup>, il y fait alors aménager par Letellier et Pottin de somptueux «jardins à la française». Le percement de nombreuses fenêtres dans la façade du château permettra d'embrasser désormais du regard les jardins architecturés et le grand paysage en-

vironnant. La topographie diversifiée des lieux – regroupant sous-bois jardinés, vergers, prairies – de l'eau en abondance lui permettent de structurer le jardin en terrasses sillonnées de cascades et de jeux d'eau encadrés de six parterres de broderies de buis, et dont le majestueux escalier d'eau à l'italienne constitue le point d'orgue. Le fontainier en titre nous a expliqué le fonctionnement de ce dispositif hydraulique hautement sophistiqué. Une récente restauration a permis de restituer l'état d'origine altéré au XIX<sup>e</sup> siècle; la couverture d'origine, en tuiles vernissées, égaye à nouveau l'ensemble du site. A l'intérieur, outre des collections de meubles et de tableaux remarquables, le visiteur peut découvrir un vaste hall couvert, inscrit dans l'ancienne cour et dont les côtés supportent, dans un effet saisissant de légèreté, un escalier monumental en grès dur sans point d'appui vertical. Le château, classé monument historique en 1959, est habité par la même famille depuis plus de 500 ans.

La troisième visite fut consacrée à la découverte de la Maison Bergès à Lancey, près de Grenoble. Ce tout nouveau musée de la «houille blanche» a été inauguré en juin dans une muséographie contemporaine très réussie. Il illustre le génie de cet industriel qui mit en eau la plus grande conduite forcée jamais réalisée dans les Alpes (1869). L'exposition regroupe ses inventions multiples liées à la transformation de l'énergie hydromécanique en production d'hydroélectricité, dans d'anciens bâtiments industriels réhabilités. La demeure privée de l'industriel fait partie intégrante du musée. De style Art nouveau, elle contient un ensemble de pièces aux décorations d'époque (chambre, bureau, etc.) et surtout un hall datant de 1898 avec une statue d'Auguste Davin (plâtre de 1912). Cet ensemble est absolument remarquable.

Michel Brun

<sup>1</sup> La Théorie et la pratique du jardinage, où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de propreté (1709, 1713, 1732).

Références pour vos visites privées

**Fort-Barraux:** www.fort-barraux.fr (tél.+33 6 37 63 02 95)

**Le Touvet:** www.touvet.com (tél.+33 4 76 08 42 27)

**Musée Bergès:** www.musee-houille-blanche.fr (tél.+33 4 38 92 19 60)



Le Fort Barraux



Le château du Touvet



La statue d'Auguste Davin (1912) à la Maison Bergès à Lancey

## Visites: toujours à votre écoute

Le groupe des visites a récemment fait parvenir à tous les membres de Patrimoine suisse Genève un questionnaire. 71 nous ont été renvoyés complétés dans les délais. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre. En voici les résultats.

- 80% des membres ayant répondu au questionnaire ont participé à une visite en ville de Genève et/ou à une excursion.
- Durant ces dix dernières années, 60% des réponses révèlent que ces membres ont suivi entre 1 et 9 visites, 40% plus de 10 visites. De même, 65% des réponses indiquent qu'ils ont participé à de 1 à 9 excursions, 35% à plus de 10 excursions.
- 94% ont jugé ces visites et/ou excursions très intéressantes, tandis que 6% les évaluent moyennement intéressantes.
- 89% les trouvent bien organisées, tandis que 11% les ont jugées moyennement bien organisées.
- Parmi les personnes n'ayant jamais participé à une visite ou à une excursion, 16 indiquent que c'est par manque de temps, 2 avancent un coût trop élevé; 4 personnes ont émis le souhait de pouvoir participer à des visites pendant la semaine ou même les vacances scolaires. Certains de nos membres nous rappellent qu'ils sont devenus trop âgés. Un seul regrette des départs trop matinaux.
- A la question «Souhaiteriez-vous que le comité organise davantage de visites ou de conférences de deux ou trois heures, à l'intérieur du canton?», 76% sont demandeurs, tandis que 24% sont satisfaits de l'offre ou s'intéresseraient à plus de visites si celles-ci avaient lieu dans le courant de la semaine.
- A la question «Souhaiteriez-vous que le comité organise davantage d'excursions? (plusieurs réponses étant possibles)», parmi les 47 personnes y ayant répondu, 37 souhaiteraient qu'elles durent une journée, 20 deux jours et 10 trois jours et plus.
- 89% jugent acceptable le prix entre 135 et 160 francs pour une excursion d'une journée, 11% le trouvent excessif.
- A la question du prix «tout inclus» à ne pas dépasser pour une excursion de deux jours, 72% le situent en-dessous de 499 francs tandis que 28% seraient disposés à dépenser plus.
- A la question «Participeriez-vous à une excursion de deux jours (week-end)?» à des destinations précisées dans la question, la palme revient à Turin (visitée par la SAP en 1994, avant les Jeux olympiques), suivie

de près par le Jura suisse et français, le Tessin et la Bourgogne. Viennent ensuite la Provence, le Haut-Valais et enfin la Maurienne. Parmi les suggestions relevées, toutes sont intéressantes et le groupe des visites réfléchit déjà à certaines de vos propositions comme la Vallée d'Aoste, les liens entre Avignon et Genève au temps des papes, Bordeaux ou Nantes, les châteaux forts en Suisse romande, etc.

S'il est vrai que l'utilisation d'un car grève notre budget, l'expérience démontre qu'il s'avère moins cher et plus pratique que les transports publics dès que l'on atteint un certain nombre de participants. De plus, une excursion dans une ville proche comme Lausanne, mais comprenant plusieurs lieux de visites distants les uns des autres, se révèle fastidieuse si l'on utilise la combinaison CFF-TL. Cette solution a été malgré tout envisagée mais nous y avons renoncé car elle présentait trop de difficultés d'organisation, telles que le risque de perdre des participants, d'arriver trop tard à la visite suivante, etc. Les départs sont matinaux car un départ plus tardif entraînerait des retards dus à une circulation plus dense et raccourcirait le temps des visites guidées.

Pour rendre les excursions plus accessibles aux personnes qui ne veulent pas dépenser 140 francs ou plus, une suggestion a retenu notre attention: le groupe des visites devrait vous proposer la possibilité de pouvoir choisir

entre «déjeuner inclus» ou «pique-nique apporté par le participant». Nous testerons cette formule pendant l'année 2012, malgré les inconvénients qu'elle présente: les organisateurs ne pourront pas s'occuper de trouver un lieu de pique-nique où s'abriter en cas de pluie, des toilettes, etc. De surcroît, les deux groupes seront forcément séparés, ce qui entraînera une certaine rupture de la convivialité. Le déjeuner est un moment de rencontre entre les participants mais aussi entre les intervenants et les participants.

Nous vous avons récemment proposé des excursions avec nuitée à des prix relativement élevés, soit dépassant les 550 francs par personne. Il est très difficile, voire impossible de proposer des week-ends tout compris à moins de 500 francs par personne, sauf en utilisant des hôtels de troisième catégorie et des restaurants très bon marché. Faudrait-il privilégier un hôtel de qualité supérieure où le repos est assuré ou lui préférer une auberge bon marché? Faudrait-il choisir d'excellents repas ou se contenter d'un restaurant ordinaire? Le choix est difficile et les avis sont partagés. Quoi qu'il en soit, nous nous efforçons de toujours choisir les intervenants les plus qualifiés.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à l'occasion d'une prochaine visite ou excursion et restons bien sûr toujours ouverts à vos suggestions.

Evelyn Riedener



## Lectures

Victor Hugo

### Œuvres complètes

Edition chronologique en XVIII tomes publiée sous la direction de Jean Massin *Le club français du livre*, 1957 (plus de 20 000 pages)

*Le Paris<sup>1</sup> actuel n'a donc aucune physionomie générale. C'est une collection d'échantillons de plusieurs siècles et les plus beaux ont disparu. (...) Du train dont va Paris, il se renouvellera tous les cinquante ans.*

Notre-Dame de Paris  
Livre troisième, chapitre II

*Erudition: poussière tombée d'un livre dans un crâne vide.*

Ambrose Bierce (1842-1914)

Les vacances sont propices aux voyages, ainsi qu'aux découvertes – ou aux redécouvertes. Or, le hasard m'a permis d'acquérir le nec plus ultra pour un hugolâtre, l'édition chronologique en XVIII tomes éditée par le Club français du livre.

Un autre hasard m'a fait emprunter, en rentrant du Haut-Var, la route suivie par Jean Valjean à son retour du bagne de Toulon. Victor Hugo, dans *Les Misérables*, écrit à ce propos: «Le hasard faisait que le matin même il avait rencontré cet étranger de mauvaise mine, cheminant entre Bras-d'Asse et... (j'ai oublié le nom. Je crois que c'est Escoublon).» Suit une note qui indique: «Bras-d'Asse, village des Basses-Alpes. Escoublon semble un nom imaginaire.» Elle est due à Marius-François Guyard, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg.

Or, le voyageur qui traverse le plateau de Valensole en vue de rejoindre Digne emprunte une route qui passe par Bras-d'Asse, traverse ensuite la Bégude-Blanche, sur l'autre rive de l'Asse, puis, Estoublon et Mézel. Tout ceci figure sur la carte Michelin au 1:200 000<sup>2</sup>. Il

s'agit dès lors d'une coquille, due à Hugo ou, plus probablement, à un prote distrait.

Plus sérieusement, Hugo est aussi l'auteur de *Notre-Dame de Paris*. Figurant dans le tome IV, ce roman est précédé d'une étude savante intitulée «Le Moyen Age de Victor Hugo». Or, son auteur, Paul Zumthor, médiéviste bien connu et auteur d'une thèse intitulée *Victor Hugo poète de Satan*, est aussi le père de l'ancien conservateur du patrimoine architectural de la Ville de Genève, puis de l'Etat de Genève, Bernard Zumthor, membre du comité de notre association.

Dans ce roman figure la phrase: «Ceci tuera cela. Le livre tuera l'édifice.»<sup>3</sup> Plus généralement, Hugo y fait preuve d'un intérêt manifeste pour le patrimoine, quoique dans le cadre d'une démarche romantique, quasi sentimentale et dont on connaît les errements, qui lui permet d'écrire: «Alors quiconque naissait poète se faisait architecte (...) et ses Iliades prenaient la forme de cathédrales.»

Sa pensée se déroule de la manière suivante: «L'architecture commença comme toute écriture. Elle fut d'abord alphabet. On plantait une pierre debout, et c'était une lettre, et chaque lettre était un hiéroglyphe, et sur chaque hiéroglyphe reposait un groupe d'idées comme le chapiteau sur la colonne. (...) Plus tard on fit des mots. On superposa la pierre à la pierre, on accoupla ces syllabes de granit, le verbe essaya quelques combinaisons. (...) Quelquefois même, quand on avait beaucoup de pierres et une vaste plage, on écrivait une phrase. L'immense entassement de Karnac est déjà une formule toute entière.»

Il poursuit: «L'idée mère, le verbe, n'était pas seulement au fond de tous ces édifices, mais encore dans la forme. (...) Et non seulement la forme des édifices, mais encore l'emplacement qu'ils se choisissaient révélaient la pensée qu'ils représentaient. (...) Au quinzième siècle, tout change. L'architecture est détrônée. Aux lettres de pierre d'Orphée vont succéder les lettres de plomb de Gutenberg. (...) Qu'on ne s'y trompe pas, l'architecture est morte, morte sans retour, tuée par le livre imprimé, tuée parce qu'elle dure moins, tuée parce qu'elle coûte plus cher. Toute cathédrale est un milliard. Qu'on

se représente maintenant quelle mise de fonds il faudrait pour réécrire le livre architectural; pour faire fourmiller de nouveau sur le sol des milliers d'édifices.»

Ce texte quasi prophétique<sup>3</sup> figure dans le Livre cinquième, chapitre II, ajouté dans la 5<sup>e</sup> édition de *Notre-Dame de Paris*, en 1832.

Il est d'ailleurs précédé, en 1825, d'un pamphlet intitulé «Guerre aux démolisseurs!» Victor Hugo est alors âgé de 23 ans et s'apprête à devenir l'un des grands chantres et défenseurs de l'art gothique. Il débute ainsi: «Si les choses vont encore quelque temps de ce train, il ne restera bientôt plus à la France d'autre monument national que celui des *Voyages pittoresques et romantiques*», avant de poursuivre: «Le moment est venu où il n'est plus permis à qui que ce soit de garder le silence. Il faut qu'un cri universel appelle enfin la nouvelle France au secours de l'ancienne. Tous les genres de profanation, de dégradation et de ruine menacent à la fois le peu qui nous reste de ces admirables monuments du Moyen Age, où s'est imprimée la vieille gloire nationale, auxquels s'attachent à la fois la mémoire des rois et les traditions du peuple.»

Et il conclut: «Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. (...) Quels que soient les droits de la propriété, la destruction d'un édifice historique et monumental ne doit pas être permise. (...) Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde; c'est donc dépasser son droit que le détruire.»<sup>4</sup>

Jean-Pierre Lewerer

<sup>1</sup> Et si, en lieu et place de Paris, on mettait «Genève»?

<sup>2</sup> Nous avions déjà évoqué ce thème dans la note de lecture traitant du livre de Françoise Choay, *Le patrimoine en questions. Anthologie pour un combat* (2009), parue dans *Alerte* 114.

<sup>3</sup> Qui n'est pas sans anticiper certains écrits de Le Corbusier, autre célèbre vaticinateur, lorsqu'il intitule l'un de ses textes: *Quand les cathédrales étaient blanches*.

<sup>4</sup> Ce passage n'est pas sans rappeler le sort d'un monument genevois bien connu autour duquel le débat fait actuellement rage.

## Agenda 2012

### Visites de printemps

SAMEDI 10 MARS

**La cathédrale Saint-Pierre de Genève insolite, à la découverte de quelques détails surprenants**

par Evelyn Riedener

SAMEDI 21 AVRIL

**Entre deux: le quartier de Plainpalais entre passé, présent et futur**

par Karin Megzari

SAMEDI 5 MAI

**Excursion dans le Bugey avec la visite exceptionnelle de la Chartreuse de Pierre-Châtel**

par Michel Brun

Tous nos membres recevront début février la confirmation des dates, le détail des visites et les bulletins d'inscription.

## alerte

Paraît 4 x l'an.

Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse  
Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva

Ont collaboré à ce numéro

Michel Brun, Isabelle Brunier, Erica Deuber Ziegler, Suzanne Kathari, Jean-Philippe Koch, Jean-Pierre Lewerer, Laurent Nicole, Evelyn Riedener

Secrétariat Claire Delaloye Morgado  
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3  
tél. 022 786 70 50 (matin)  
info@patrimoinegeneve.ch

Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch

Impression m+h, Genève

Imprimé sur papier 100% recyclé

© 2011, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch  
www.patrimoinesuissesuisse.ch

Prochaine parution: printemps 2012  
Délai rédactionnel: 20.2.2012

*Patrimoine suisse Genève vous présente  
ses meilleurs vœux pour 2012*

## Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

**Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève**



### Je commande le livre «XX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande \_\_\_\_\_ ex. au prix de CHF 58.- (48.- pour les membres de Patrimoine suisse)

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève  
Case postale 3660, 1211 Genève 3

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Année de naissance \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
N° postal, lieu \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

### J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-  
 membre de soutien 150.-

### Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-